

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 390

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 16 BIS

Au début de l'alinéa 4, substituer au mot :

« Validation »

les mots :

« Prise en compte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : le terme de « validation » ne nous semble pas être le plus pertinent pour qualifier la prise en compte des stages dans la période d'assurance, puisqu'il désigne en réalité l'inclusion a posteriori de ces stages dans le cursus universitaire.